

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

Convocation adressée aux
délégués le :

06 février 2026

Délégués :

- En exercice : 48
- Présents : 27
- Votants : 38

Délibération

mise en ligne le :

19 février 2026

Délibération certifiée

exécutoire le :

19 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le six février, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, Mme Véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMET, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Pascale JOURDAIN, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Jean-François ANTONINI, Mme Sandra BABLIN, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Christophe DRUELLES, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien OGEZ, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Kévin DEGREAU, Mme Anne-Sophie DUBOIS, Mme Joëlle FONTAINE, M. Patrice FRERE, M. Olivier GACQUERRE, M. André GUILLOU, M. Frédéric WALLET, M. Paul DRON, M. Marcel PART, M. Sylvain ROBERT,

Ont donné procuration : Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Alain DE CARRION, Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Monsieur Alain QUEVA à Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Monsieur Jérôme DEMULIER à Madame Pascale JOURDAIN, Monsieur Nicolas FRANCKE à Madame Sandra BABLIN, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Sébastien OGEZ, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET, Monsieur Geoffrey MATHON à Mme Monique ZARABSKI.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET

Les subventions d'équipement versées constituent des immobilisations incorporelles amortissables. Par délibération n°14 du 27/03/2007, le Comité syndical du SIZIAF a décidé d'amortir ces subventions du compte 204 sur une période d'un an. L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit depuis 2016 un dispositif spécifique de neutralisation budgétaire – totale, partielle ou nulle - de la charge d'amortissement, qui peut être opéré chaque année au choix de l'assemblée délibérante, après inscription de l'ensemble des dépenses et recettes du budget, permettant de corriger un éventuel déséquilibre budgétaire ou garantissant le libre choix du niveau d'épargne.

Il est proposé de valider le fait de présenter à l'assemblée délibérante, chaque année, lors du vote du budget, l'application ou non des règles de neutralisation (option retenue dans le budget).

Pour 2026, le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de neutraliser le montant de l'amortissement se rapportant aux subventions versées suivantes :

**1A - PROCEDURE DE
NEUTRALISATION
BUDGETAIRE DE
L'AMORTISSEMENT
DES SUBVENTIONS
D'EQUIPEMENT
VERSEES**

- Subvention d'équipement au budget annexe Bâtiments au compte 20415332 : 373 616.00 € ;

Afin de maintenir l'équilibre budgétaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

 Le Président
PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

André KUCHCINSKI